

GRILLE DE TARIFICATION AU 1^{ER} avril 2026

HONORAIRES TRANSACTION

Habitation, terrain, locaux professionnels ou commerciaux, fonds de commerce, etc...	Mandat exclusif	Mandat sans exclusivité
	5 % TTC	6 % TTC
	Forfait minimum fixe de 6.500 € TTC	Forfait minimum fixe de 7.000 € TTC
Garages et parkings	2.500 € TTC du prix de vente	
Honoraires à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon type de mandat		

HONORAIRES EN GESTION - LOCATION - LOCAUX D'HABITATION VACANTS OU MEUBLES (REGLEMENT LOI ALUR)

	POUR LE PROPRIETAIRE ET POUR LE LOCATAIRE	
Prestations de visite, constitution du dossier, rédaction du bail.	En zone tendue Dans la double limite de 10 € TTC* / m² et d'un mois de loyer *	Hors zone tendue Dans la double limite de 8 € TTC* / m² et d'un mois de loyer*
Etat des lieux	3 € TTC* / m²	
<i>Le partage de ces honoraires est obligatoire entre le bailleur et le locataire ; mais seul le locataire a des honoraires plafonnés* au m².</i>		
Pour la location de garage et place de parking : 95,00 € TTC forfaitaire pour chacune des parties		

Honoraires de gestion pour le propriétaire : 7,00 % HT des sommes encaissées, soit 8.4 % TTC

HONORAIRES DE REDACTION D'ACTES - LOCAUX VACANTS HABITATION

A la charge du PROPRIETAIRE	A la charge du LOCATAIRE honoraires plafonnés*
Du studio au 3 pièces : 400,00 € TTC + 25 € TTC par pièce supplémentaire. Si extérieur (jardin, dépendances, etc.) + 80,00 € TTC Commerce professionnel divers : ½ mois de loyer TTC	Du studio au 3 pièces : 400,00 € TTC * + 25 € TTC par pièce supplémentaire.* Si extérieur (jardin, dépendances, etc.) + 80,00 € TTC*. Commerce professionnel divers : ½ mois de loyer TTC

HONORAIRES DE LOCATION LOCAUX PROFESSIONNEL OU COMMERCIAUX - DIVERS

A la charge du PROPRIETAIRE	A la charge du LOCATAIRE
Un mois de loyer TTC	Un mois de loyer TTC

HONORAIRES DE SYNDIC

Lot principal : 220,00 € TTC - Forfait minimum de 2400,00 € TTC.

Tous les honoraires sont affichés toutes taxes comprises (taux de T.V.A. en vigueur 20,00 %)